

REGLEMENT DU JEU CONCOURS **« Les Goûters secrets Nespresso »**

Article 1 : ORGANISATEUR ET PARTICIPANTS

La société 1 PIÈCE CUISINE dont le siège social est situé 24 rue St Sabin 75011 Paris, inscrite sous le numéro RCS Paris 501 415 491 00015, organise pour le compte de la société NESPRESSO FRANCE S.A.S. dont le siège social est situé 1 Boulevard Pasteur 75015 Paris inscrite sous le numéro RCS Paris B 382 597 821, un jeu concours par tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat du 12 Novembre dans la journée au 8 Décembre 2013 à 23h59 sur le site internet www.nespresso.com/goutersecret

Ce jeu gratuit, et sans obligation d'achat, est ouvert à toutes personnes majeures, résidant **en Île de France**, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu directement ou indirectement.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce Jeu-concours.

Article 2 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION/ PRESENTATION DES LOTS

Pour participer au Jeu, le participant doit se rendre sur le site internet www.nespresso.com/goutersecret pendant la période du jeu.

Le jeu se déroule sur 4 sessions correspondant à quatre lots différents.

Chaque participant doit répondre correctement à un quizz consistant à deviner à quel chef correspond le menu du goûter de chaque session, pour pouvoir être tiré au sort, il sera aidé d'une photographie du menu et d'un indice écrit.

Seuls les participants ayant répondu correctement aux questions posées seront tirés au sort. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois à l'une des 4 sessions pendant toute la durée du Jeu.

Chaque personne souhaitant jouer devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur le site Internet : www.nespresso.com/goutersecret

Chaque joueur pourra également multiplier par deux ses chances de gagner en tweetant sa participation dès l'enregistrement de son inscription.

Les informations laissées sur le serveur Internet par la personne souhaitant jouer seront transmises à la Société Organisatrice.

Un joueur qui se serait créé plusieurs e-mails avec la même adresse et le même nom, serait disqualifié et ne pourrait prétendre au gain qui lui aurait été attribué. Les inscriptions (e-mail + coordonnées postales incomplètes), contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du joueur.

Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

Toute participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans sa totalité.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Les quatre sessions sont les suivantes :

2.1. Première session : Goûter secret du 24 Novembre 2013 :

Pour participer au Jeu, le participant doit se connecter sur le site internet www.nespresso.com/goutersecret

Le participant devra s'inscrire au Jeu seulement sur la période du 12 Novembre 2013 dans la journée au dimanche 17 Novembre 2013, 23h59.

Le participant devra répondre à la question consistant à deviner à quel chef correspond le menu du goûter de la session, pour pouvoir être tiré au sort, il sera aidé d'une photographie du menu et d'un indice écrit.

Il devra ensuite enregistrer ses coordonnées (civilité/nom/prénom/email/code postale/ville/téléphone) et accepter le règlement. Un email lui sera ensuite envoyé pour confirmer son inscription. Il pourra tweeter sa participation pour multiplier ses chances de gagner

Parmi les participants ayant correctement répondu, un tirage au sort aura lieu le 18 Novembre 2013 effectué par un ou plusieurs des membres la société organisatrice sous le contrôle d'un Huissier de Justice et déterminera quatre gagnants principaux au jeu ainsi que quatre gagnants de réserve dans l'hypothèse où plusieurs des gagnants principaux demeurerait injoignable ou dans l'impossibilité de bénéficier de son lot.

Un email sera envoyé à chaque participant dans la journée pour lui annoncer s'il a gagné.

Un email sera adressé aux quatre gagnants dans la journée afin de leur communiquer l'identité du grand chef qui cuisinera le goûter ainsi que le lieu du goûter..

Le lot est un goûter préparé et servi dans le restaurant/cuisine d'un grand chef pour quatre gagnants ayant la possibilité d'inviter au plus quatre personnes de leur choix dans la limite de 20 personnes en tout . Le goûter se déroulera sur une durée moyenne de 2 heures aux alentours de 16 heures le 24 Novembre 2013. Le menu est choisi à l'avance par le chef.

La valeur de la prestation gagnée s'élève à 100 € par personne.

2.2. Deuxième session : Goûter secret Nespresso du 1^{er} Décembre 2013

Chaque personne souhaitant jouer devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur le site Internet : www.nespresso.com/goutersecret

Le participant devra s'inscrire au Jeu seulement sur la période du 18 Novembre 2013, 00h01 au dimanche 24 Novembre 2013, 23h59.

Le participant devra répondre à la question consistant à deviner à quel chef correspond le menu du goûter de la session, pour pouvoir être tiré au sort, il sera aidé d'une photographie du menu et d'un indice écrit.

Il devra ensuite enregistrer ses coordonnées (civilité/nom/prénom/email/code postale/ville/téléphone) et accepter le règlement. Un email lui sera ensuite envoyé pour confirmer son inscription. Il pourra tweeter sa participation pour multiplier ses chances de gagner

Parmi les participants ayant correctement répondu, un tirage au sort aura lieu le 24 novembre 2013 effectué par un ou plusieurs des membres la société organisatrice sous le contrôle d'un Huissier de Justice et déterminera quatre gagnants principaux au jeu ainsi que quatre gagnants de réserve dans l'hypothèse où plusieurs des gagnants principaux demeurerait injoignable au dans l'impossibilité de bénéficier de son lot.

Un email sera envoyé à chaque participant dans la journée pour lui annoncer s'il a gagné.

Un email sera adressé aux quatre gagnants dans la journée afin de leur communiquer l'identité du grand chef qui cuisinera le goûter ainsi que le lieu du goûter .

Le lot est un goûter préparé et servi dans le restaurant/cuisine d'un grand chef pour quatre gagnants ayant la possibilité d'inviter au plus quatre personnes de leur choix dans la limite de 20 personnes en tout. Le goûter se déroulera sur une durée moyenne de 2heures aux alentours de 16 heures le 1^{er} Décembre 2013. Le menu est choisi à l'avance par le chef.

2.3. Troisième session : Goûter secret Nespresso du 7 Décembre 2013 :

Pour participer au Jeu-Concours, le participant doit se connecter sur le site internet www.nespresso.com/goutersecret

Le participant devra s'inscrire au Jeu seulement sur la période du 25 Novembre 2013, 00h01 au dimanche 1^{er} Décembre 2013, 23h59.

Le participant devra répondre à la question consistant à deviner à quel chef correspond le menu du goûter de la session, pour pouvoir être tiré au sort, il sera aidé d'une photographie du menu et d'un indice écrit.

Il devra ensuite enregistrer ses coordonnées (civilité/nom/prénom/email/code postale/ville/téléphone) et accepter le règlement. Un email lui sera ensuite envoyé pour confirmer son inscription. Il pourra tweeter sa participation pour multiplier ses chances de gagner

Parmi les participants ayant correctement répondu, un tirage au sort aura lieu le 2 décembre 2013 effectué par un ou plusieurs des membres la société organisatrice sous le contrôle d'un Huissier de Justice et déterminera quatre gagnants principaux au jeu ainsi que quatre gagnants de réserve dans l'hypothèse où plusieurs des gagnants principaux demeurerait injoignable au dans l'impossibilité de bénéficier de son lot.

Un email sera envoyé à chaque participant dans la journée pour lui annoncer s'il a gagné.

Un email sera adressé aux quatre gagnants dans la journée afin de leur communiquer l'identité du grand chef qui cuisinera le goûter ainsi que le lieu du goûter .

Le lot est un goûter préparé et servi dans le restaurant/cuisine d'un grand chef pour quatre gagnants ayant la possibilité d'inviter au plus quatre personnes de leur choix dans la limite de 20 personnes en tout. Le goûter se déroulera sur une durée moyenne de 2 heures aux alentours de 16 heures le 7 Décembre 2013. Le menu est choisi à l'avance par le chef.

2.4. Quatrième session : Goûter secret Nespresso du 15 Décembre 2013 :

Pour participer au Jeu-Concours, le participant doit se connecter sur le site internet www.nespresso.com/goutersecret

Le participant devra s'inscrire au Jeu seulement sur la période du 2 Décembre 2013, 00h01 au dimanche 8 Décembre 2013, 23h59.

Le participant devra répondre à la question consistant à deviner à quel chef correspond le menu du goûter de la session, pour pouvoir être tiré au sort, il sera aidé d'une photographie du menu et d'un indice écrit.

Il devra ensuite enregistrer ses coordonnées (civilité/nom/prénom/email/ code postale/ville/téléphone) et accepter le règlement. Un email lui sera ensuite envoyé pour confirmer son inscription. Il pourra tweeter sa participation pour multiplier ses chances de

gagner

Parmi les participants ayant correctement répondu, un tirage au sort aura lieu le 8 Décembre 2013 effectué par un ou plusieurs des membres la société organisatrice sous le contrôle d'un Huissier de Justice et déterminera quatre gagnants principaux au jeu ainsi que quatre gagnants de réserve dans l'hypothèse où plusieurs des gagnants principaux demeurerait injoignable au dans l'impossibilité de bénéficier de son lot.

Un email sera envoyé à chaque participant dans la journée pour lui annoncer s'il a gagné.

Un email sera adressé aux quatre gagnants dans la journée afin de leur communiquer l'identité du grand chef qui cuisinera le goûter ainsi que le lieu du goûter .

Le lot est un goûter préparé et servi dans le restaurant/cuisine d'un grand chef pour quatre gagnants ayant la possibilité d'inviter au plus quatre personnes de leur choix dans la limite de 20 personnes en tout. Le goûter se déroulera sur une durée moyenne de 2heures aux alentours de 16 heures le 15 Décembre 2013. Le menu est choisi à l'avance par le chef.

Article 3 DESIGNATION DES GAGNANTS

Seuls les participants ayant répondu correctement à la question sur le site

www.nespresso.com/goutersecret participeront au tirage au sort.

Quatre gagnants principaux seront tirés au sort pour chaque tirage au sort ainsi que quatre gagnants de réserve.

Les inscriptions au jeu ne seront pas prises en compte si elles sont incomplètes.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées sur le site internet www.nespresso.com/goutersecret

La Société Organisatrice contactera individuellement les gagnants par email le jour du tirage au sort. Le gagnant devra ensuite, au plus tard 48h avant la prestation gagnée, confirmer à la société organisatrice sa disponibilité le jour prévu pour le goûter gagné. Sans réponse de sa part dans ce délai, le lot sera attribué au premier gagnant de réserve et ainsi de suite.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu concours toute personne troublant le déroulement du Jeu concours.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout participant au Jeu concours qui serait considéré par la Société Organisatrice comme ayant troublé le Jeu concours d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

Article 4 – Responsabilité de la Société Organisatrice

Les prestations offertes ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelques formes que ce soit.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les prestations gagnées par des prestations de valeur équivalente ou supérieure.

Si la Société Organisatrice, en cas de force majeur, n'était pas en mesure d'organiser la prestation, sa responsabilité ne pourrait pas être engagée. La Société Organisatrice décline toute responsabilité quant à la qualité de la prestation le jour J. Les gagnants autorisent par avance la Société Organisatrice à utiliser à titre gratuit leur nom dans les messages presse et dans toutes les manifestations publi-promotionnelles liées à ce Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable (sans que cette liste soit limitative) :

- de tout dommage résultant d'une interruption, d'une suspension, d'un dysfonctionnement ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage qui résulterait, directement ou indirectement, d'une interruption des réseaux téléphoniques,
- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur les réseaux téléphoniques,
- de tout dysfonctionnement des réseaux téléphoniques empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de toute perte de courrier papier ou électronique et, plus généralement, de toute perte de donnée,
- du fonctionnement ou dysfonctionnement de tout logiciel ou application informatique,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé au téléphone d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu.

La participation au Jeu se fait sous la seule et entière responsabilité des participants.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou lors de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des dotations.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, prorogé, écourté, reporté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice sera seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière sera sans appel.

Article 5 – Données à caractère personnel

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exploiter les informations contenues dans le Formulaire d'Inscription dans le respect des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Chaque participant dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectifications des données le concernant. Ces droits pourront être exercés en écrivant à la société organisatrice.

Les Gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leur nom dans le cadre du Jeu et notamment aux fins de diffusion des résultats, sans que cette utilisation ne puisse faire l'objet d'une quelconque rémunération.

Les Gagnants autorisent la Société Organisatrice/Nespresso à capter leur image dans le cadre

de leurs participations et à utiliser leurs images ainsi captées pour les besoins de sa communication interne et externe sans que cette utilisation ne puisse faire l'objet d'une quelconque rémunération.

Cependant, chaque Gagnant est libre de s'opposer à cette capture d'image et à l'utilisation de ses droits d'image par la Société Organisatrice et Nespresso. Il devra alors en faire la demande écrite auprès de la Société Organisatrice / Nespresso à l'adresse suivante :

NESPRESSO France – Service Juridique – 1 Boulevard Pasteur 75015 Paris.

Numéro CIL : AT/YPA/JB/CH/CIL121

Article 7 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Jean-Daniel LACHKAR, Franck GOUGUET, Sylvain THOMAZON et Fabrine BICHE, Huissiers de justice associés – 156 rue Montmartre 75002 Paris.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande).

Pour obtenir ces remboursements, le participant devra adresser :

- Ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville)
- Joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RIP (Relevé d'Identité Postal).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies ou si la demande est effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite. Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte à l'expiration d'un délai d'un mois après la fin du jeu.

AVENANT AU REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Les Goûters secrets Nespresso »

Les articles 2.3 et 2.4 du règlement de jeu concours « Les Goûters secret Nespresso » déposé le 8 Novembre 2013 au sein de l'étude JD. LACHKAR, F. GOUGUET, S. THOMAZON, F. BICHE, sont rédigés désormais comme suit :

2.3. Troisième session : Goûter secret Nespresso du 7 Décembre 2013 :

Pour participer au Jeu-Concours, le participant doit se connecter sur le site internet www.nespresso.com/goutersecret

Le participant devra s'inscrire au Jeu seulement sur la période du 25 Novembre 2013, 00h01 au dimanche 1^{er} Décembre 2013, 23h59.

Le participant devra répondre à la question consistant à deviner à quel chef correspond le menu du goûter de la session, pour pouvoir être tiré au sort, il sera aidé d'une photographie du menu et d'un indice écrit.

Il devra ensuite enregistrer ses coordonnées (civilité/nom/prénom/email/code postale/ville/téléphone) et accepter le règlement. Un email lui sera ensuite envoyé pour confirmer son inscription. Il pourra tweeter sa participation pour multiplier ses chances de gagner

Parmi les participants ayant correctement répondu, un tirage au sort aura lieu le 2 décembre 2013 effectué par un ou plusieurs des membres la société organisatrice sous le contrôle d'un Huissier de Justice et déterminera quatre gagnants principaux au jeu ainsi que quatre gagnants de réserve dans l'hypothèse où plusieurs des gagnants principaux demeurerait injoignable au dans l'impossibilité de bénéficier de son lot.

Un email sera envoyé à chaque participant dans la journée pour lui annoncer s'il a gagné.

Un email sera adressé aux quatre gagnants dans la journée afin de leur communiquer l'identité du grand chef qui cuisinera le goûter ainsi que le lieu du goûter .

Le lot est un goûter préparé et servi dans le restaurant/cuisine d'un grand chef pour quatre gagnants ayant la possibilité d'inviter au plus quatre personnes de leur choix dans la limite de 20 personnes en tout. **Dans l'hypothèse où l'un des gagnants ou plusieurs gagnants n'ont pas d'invité ou seulement un, deux ou trois invités au lieu de quatre, c'est le gagnant de réserve qui bénéficiera du lot avec ses invités à hauteur du nombre d'invités manquants.**

Le goûter se déroulera sur une durée moyenne de 2 heures aux alentours de 16 heures le 7 Décembre 2013. Le menu est choisi à l'avance par le chef.

2.4. Quatrième session : Goûter secret Nespresso du 15 Décembre 2013 :

Pour participer au Jeu-Concours, le participant doit se connecter sur le site internet www.nespresso.com/goutersecret

Le participant devra s'inscrire au Jeu seulement sur la période du 2 Décembre 2013, 00h01 au dimanche 8 Décembre 2013, 23h59.

Le participant devra répondre à la question consistant à deviner à quel chef correspond le

menu du goûter de la session, pour pouvoir être tiré au sort, il sera aidé d'une photographie du menu et d'un indice écrit.

Il devra ensuite enregistrer ses coordonnées (civilité/nom/prénom/email/ code postale/ville/téléphone) et accepter le règlement. Un email lui sera ensuite envoyé pour confirmer son inscription. Il pourra tweeter sa participation pour multiplier ses chances de gagner

Parmi les participants ayant correctement répondu, un tirage au sort aura lieu le 9 Décembre 2013 effectué par un ou plusieurs des membres la société organisatrice sous le contrôle d'un Huissier de Justice et déterminera quatre gagnants principaux au jeu ainsi que quatre gagnants de réserve dans l'hypothèse où plusieurs des gagnants principaux demeurerait injoignable au dans l'impossibilité de bénéficier de son lot.

Un email sera envoyé à chaque participant dans la journée pour lui annoncer s'il a gagné.

Un email sera adressé aux quatre gagnants dans la journée afin de leur communiquer l'identité du grand chef qui cuisinera le goûter ainsi que le lieu du goûter .

Le lot est un goûter préparé et servi dans le restaurant/cuisine d'un grand chef pour quatre gagnants ayant la possibilité d'inviter au plus quatre personnes de leur choix dans la limite de 20 personnes en tout. **Dans l'hypothèse où l'un des gagnants ou plusieurs gagnants n'ont pas d'invité ou seulement un, deux ou trois invités au lieu de quatre, c'est le gagnant de réserve qui bénéficiera du lot avec ses invités à hauteur du nombre d'invités manquants.**

Le goûter se déroulera sur une durée moyenne de 2heures aux alentours de 16 heures le 15 Décembre 2013. Le menu est choisi à l'avance par le chef.